

# TRIBUNAL ADMINISTRATIF DU TRAVAIL

(Division des services essentiels)

Région : Saguenay–Lac-Saint-Jean

Dossier : 1306462-71-2301

Dossier accréditation : AQ-1003-2590

Montréal, le 21 juin 2023

---

**DEVANT LA JUGE ADMINISTRATIVE : Annie Laprade**

---

**MRC de Lac St-Jean Est**  
Employeur

et

**Syndicat des employés de la MRC Lac St-Jean Est (CSN)**  
Association accréditée

---

## DÉCISION

---

**ATTENDU** qu'en vertu du premier alinéa de l'article 111.0.17 du *Code du travail*<sup>1</sup> (le Code), s'il est d'avis qu'une grève peut avoir pour effet de mettre en danger la santé ou la sécurité publique, le Tribunal peut, de son propre chef ou à la demande d'une partie intéressée, ordonner à un employeur et à une association accréditée d'un service public de maintenir des services essentiels en cas de grève;

**ATTENDU** que l'employeur visé par la présente décision, soit une municipalité, constitue un service public au sens de l'article 111.0.16 du Code;

---

<sup>1</sup> RLRQ, c. C-27.

**ATTENDU** que l'association accréditée représente :

« **Tous les salariés au sens du Code du travail, à l'exception des personnes embauchées en vertu de programmes de subvention visant la création d'emplois temporaires.** »

De : **MRC de Lac St-Jean Est**  
625 rue Bergeron  
Case postale 397  
Alma (Québec) G8B 5V9

Établissement visé :

625 rue Bergeron  
Case postale 397  
Alma (Québec) G8B 5V9;

**ATTENDU** qu'une grève des salariés représentés par l'association accréditée dans ce service public n'aurait aucun effet sur la santé ou la sécurité du public;

**EN CONSÉQUENCE, le Tribunal administratif du travail :**

**DÉCLARE** que l'employeur et l'association accréditée visés par la présente décision ne sont pas assujettis à l'obligation de maintenir des services essentiels en cas de grève en vertu de l'article 111.0.17 du *Code du travail*.

---

Annie Laprade

M. Gabriel Tremblay-Girard  
Pour l'employeur

M<sup>e</sup> Raphaëlle Gauvin  
LAROCHÉ MARTIN (SERVICE JURIDIQUE DE LA CSN)  
Pour l'association accréditée

AL/sc